

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance extraordinaire du 30 mars 2026



Municipalité du Village de Massueville

Le lundi 30 mars 2026

À une séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 30 mars 2026 à 19h00, à laquelle sont présents:

Le maire, Richard Gauthier, et les conseillers Louis Fillion, Jessica Lambert, Debra Millington, Roger Bécharé et Michael Lusingan;

Le conseiller Pierre Michaud est absent.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, Richard Gauthier.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Administration
  - 3.1 Retrait de l'entente de la municipalité de Massueville concernant la bibliothèque partagée, effectif au 31 décembre 2026
  - 3.2 Changement de date de la séance prévue le lundi 6 avril pour le mardi 7 avril 2026 à 19h30.
4. Période de questions;
5. Affaires nouvelles;
6. Questions diverses;
7. Clôture de la séance.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire, Richard Gauthier, ouvre la séance extraordinaire à 19h00.

Rés.2026-03-570

**2. Adoption de l'ordre du jour (c. c.)**

Sur proposition du conseiller Roger Bécharé;  
Appuyée par la conseillère Debra Millington;  
IL EST RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tout en laissant le point « Questions diverses » ouvert.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**3. Administration**

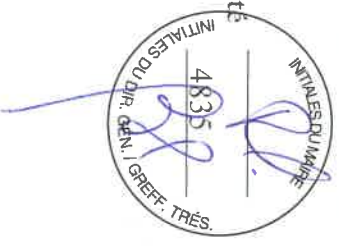
Res 2026-03-571

3.1 Retrait de l'entente de la municipalité de Massueville concernant la bibliothèque partagée, effectif au 31 décembre 2026

ATTENDU QUE la municipalité de Massueville fait face à des pressions financières importantes liées notamment à l'augmentation des coûts des services municipaux essentiels, incluant l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures;

ATTENDU QUE la richesse foncière uniformisée de la municipalité demeure limitée, ce qui accentue l'impact de toute hausse de dépenses sur la capacité financière municipale;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance extraordinaire du 30 mars 2026



ATTENDU QUE des démarches ont été entreprises depuis 2024 afin de revoir les modalités de collaboration intermunicipale avec la municipalité de Saint-Aimé;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé a refusé de participer à une rencontre exploratoire visant un regroupement municipal, de revoir les ententes intermunicipales dans un cadre plus équitable et de solliciter une médiation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE cette absence de collaboration met fin à toute possibilité de révision consensuelle des ententes existantes et oblige la municipalité de Massueville à agir afin de protéger sa santé financière et d'assurer la pérennité de ses services;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite mettre en place un nouveau modèle de bibliothèque intégré aux bureaux municipaux, mieux adapté à la réalité financière et organisationnelle de la municipalité;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les compétences municipales, l'exercice des compétences d'une municipalité s'effectue sur son territoire, sauf entente intermunicipale valide;

ATTENDU QUE la poursuite des activités de la bibliothèque par la municipalité de Saint-Aimé sur le territoire de Massueville devra, le cas échéant, faire l'objet d'une nouvelle entente dûment adoptée;

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;  
Appuyé par le conseiller Roger Béchard  
Il est résolu :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Massueville mette fin à l'entente intermunicipale relative à l'exploitation du service de bibliothèque partagée avec la municipalité de Saint-Aimé;

QUE ce retrait prenne effet à compter du 31 décembre 2026;

QUE la municipalité de Massueville informe officiellement la municipalité de Saint-Aimé de la présente décision;

QUE la municipalité de Massueville se réserve le droit de refuser toute poursuite d'activités de la bibliothèque de Saint-Aimé sur son territoire à compter de cette date, à défaut d'une nouvelle entente intermunicipale dûment conclue;

QUE la direction générale soit autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution, incluant la mise en place du projet de bibliothèque communautaire municipale.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Res 2026-03-572  
3.2 Changement de date de la séance prévue le lundi 6 avril pour le mardi 7 avril 2026 à 19h30.

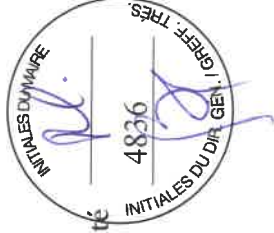
ATTENDU QUE la séance ordinaire du conseil municipal était initialement prévue le lundi 6 avril 2026;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier la date de cette séance pour des raisons administratives et organisationnelles ;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet au conseil de modifier la date de ses séances, sous réserve de la publication d'un avis public ;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville

de la séance extraordinaire du 30 mars 2026



Sur proposition du conseiller Michael Lusignan  
Appuyé par le conseiller Louis Fillion  
Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil municipal initialement prévue le lundi 6 avril 2026 soit déplacée au mardi 7 avril 2026 à 19 h 30 ;

QUE cette séance se tienne au lieu habituel des séances du conseil;

QU'UN avis public soit donné conformément à la loi afin d'informer la population de ce changement.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

4. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance. Une explication

5. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

6. Questions diverses

Une période couvrant les questions diverses est tenue à l'intention des membres du Conseil.

Rés.2026-03-573

7. Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Louis Fillion  
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan

IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19h20

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Richard Gauthier  
Maire

Benoit Lefebvre  
Directeur général et greffier-trésorier

